COMPTA DROIT FISCA
LES CLES DE VOTRE ENTREPRISE

MOORE Bernossi

BERNOSSI LAB

Décembre 2019 – Newsletter n°36

www.msbernossi.ma

CABINET A. BERNOSSI - TANGER

PRECISE. PROVEN. PERFORMANCE.

« Rien de grand ne s'est fait dans le monde sans passion » HEGEL

ACTUALITES

DELAIS DE PAIEMENT : TAUX APPLICABLES ET PRORATA TEMPORIS

À compter du 15/08/2019, le taux annuel de l'indemnité de retard applicable aux créances recouvrées hors délais légaux est fixé au dernier taux directeur de Bank Al-Maghreb majoré :
- de 3 points, soit 5,25%, jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- de 4 points, soit 6,25%, à partir de janvier 2021 ;

Pour information, le taux directeur actuel de BAM s'établit à 2,25%.

FISCALITE

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR UNE FACTURE

- Les contribuables sont tenus de mentionner sur les factures délivrées aux clients :

  1°- l'identité du vendeur ;
  2°- le numéro d'identification fiscale, ainsi que le numéro d'article d'imposition à la taxe professionnelle ;
  3°- la date de l'opération ;
  4°- les nom, prénom ou raison sociale et adresse des acheteurs ou clients et leur identifiant commun de l'entreprise ;
  5°- les prix, quantité et nature des marchandises vendues, des travaux exécutés ou des services rendus ;
  6°- d'une manière distincte le montant de la taxe sur la valeur ajoutée réclamée en sus du prix ou comprise dans le prix ; ou éventuellement l'indication de l'exonération ;
  7°- les références et le mode de paiement se rapportant à ces factures ou mémoires ;
  8°- et tous autres renseignements prescrits par les dispositions légales.

- Les contribuables sont tenus de mentionner l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) sur les factures qu'ils délivrent à leurs clients, ainsi que sur toutes les déclarations fiscales prévues par le Code Général des Impôts.

RÉGLEMENTATION DES CHANGES

IMPORTATIONS DE SERVICES : MESURES D'ASSOUPLISSEMENT

A compter du 14 janvier 2019, la formalité de domiciliation prévue auparavant pour les opérations d'importation de services est supprimée.
La domiciliation d'un titre d'importation consiste pour l'importateur, à opter pour une banque auprès de laquelle il s'engage à effectuer, les opérations et les formalités bancaires prévues par la réglementation du commerce extérieur et des changes relatifs à une opération d'importation.

DROIT DES SOCIETES / DAHIR DES OBLIGATIONS ET DES CONTRATS

OBLIGATION DE CONVOQUER UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE POUR AUTORISER LA CESSION DE 50% DES ACTIFS

La dernière réforme du droit des sociétés a introduit une mesure pour la protection des actionnaires minoritaires. Elle dispose que lorsque la cession ou les cessions desdits actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de 12 mois, une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire est exigée.

DROIT DU TRAVAIL/ IR

LETTRE DE DEMISSION OU LICENCIEMENT A PRESENTER A L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

Une copie de la décision de licenciement ou de la lettre de démission doit être adressée à l'agent chargé de l'inspection du travail.
La décision de licenciement doit comporter les motifs justifiant le licenciement du salarié, la date à laquelle il a été entendu et être assortie du procès-verbal dressé à ce propos par l'administration de l'entreprise.

Pour vous inscrire ou désinscrire de la newsletter, veuillez nous écrire à l'adresse bernossi@msbernossi.ma. Toutes les informations contenues dans la présente newsletter sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une consultation ou un avis donné par le Cabinet A. Bernossi ou ses collaborateurs. Les destinataires sont priés de contacter directement le Cabinet A. Bernossi pour une information complète.

© Cabinet A. BERNOSSI – Tous droits réservés – Reproduction interdite

Cabinet A. BERNOSSI
2, rue Abdellah el Habti
Résidence Paradise B
Tanger - MAROC
T+212 (0)539 32 32 18
bernossi@msbernossi.ma